

## Séance du 23 juin 2015

### SIAEP DU JALAIS

---

L'An Deux Mil Quinze, le vingt-trois Juin à Dix Huit Heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis en mairie du Breil-sur-Mérize, siège du syndicat, sous la présidence de M. HUBERT Jean-Paul, Président.

---

Il n'est pas fait d'observations sur le précédent compte-rendu

#### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU RPQS EXERCICE 2014**

M. le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Cette année, suite à l'arrêt de la mission de la DDT, ce rapport a été établi par le secrétariat du SIAEP du JALAIS.

Il présente les caractéristiques techniques du service public de l'eau potable, et des indicateurs financiers telle que la tarification et recettes de l'année écoulée intégrant l'évolution des tarifs de l'eau pour chaque collectivité adhérente au syndicat et les composantes de la facture d'un usager de 120m<sup>3</sup>, puis les indicateurs de performance du service de l'eau pour l'exercice 2014.

Après présentation de ce rapport, le conseil syndical, après en avoir délibéré :

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

**DECIDE** de l'adresser à chaque collectivité membre du syndicat d'eau,

**DECIDE** de le mettre à la disposition du public dans les conditions visées à l'article L.1411-13 du CGCT et en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

#### **RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'EAU DU DELEGATAIRE RAD EXERCICE 2014.**

Le délégataire du service de l'eau potable, Véolia Eau, a remis son rapport d'activités de l'année 2014 qui est soumis pour avis à l'Assemblée délibérante.

Une synthèse de ce rapport est présentée aux membres du conseil par Mr CAZER, directeur de service à VEOLIA.

Le rapport indique les recommandations de Véolia sur les évolutions à prévoir (page 38) :

- Nettoyage du forage d'Huchereau (travaux prévus par VEOLIA en 2015),
- Curage du fossé de la lagune à Huchereau (travaux prévus prochainement par le SIAEP),
- Raccordements aux réseaux EDF et France Telecom Montmacon (travaux prévus dans le marché sécurisation des sites, en cours),
- Renforcement du réseau à St Denis-du-Tertre (travaux inscrits dans le futur programme de renouvellement de réseaux 2016),
- Renouvellement de la canalisation en acier rue de Bel-Air à Nuillé-le-Jalais (travaux inscrits dans le futur programme de renouvellement de réseaux 2016),
- Réalisation de schémas directeurs : pas de formalisation par un schéma directeur sur le SIAEP, mais programmation des travaux par plans pluriannuels,
- Dépassement de la limite de Chlorure de vinyle sur deux points d'eau, à surveiller.

En 2014, le nombre de clients est en augmentation de 0,3 % et s'établit à 2 815 clients.

Globalement, sur le nombre de prélèvements et d'analyses réalisées en 2014, l'eau produite et distribuée a été de bonne qualité.

Le prix TTC m<sup>3</sup>/120m<sup>3</sup> est de 1.95 € au 01.01.2015 (+0.52 % par rapport au 01.01.2014)

Les recettes pour le SIAEP sont de 165 428.97 € dont 74 066.42 € pour les abonnements.

Les recettes pour VEOLIA sont de 268 881.41 € dont 125 947.78 € pour les abonnements.

Ce rapport est consultable au siège du syndicat où chaque délégué peut en prendre connaissance, et sera transmis aux collectivités adhérentes.

Le rapport annuel du délégataire 2014 est acté, à l'unanimité des membres présents.

### **TELE-RELEVE**

Mr le Président rappelle aux membres du conseil syndical les grands principes du télé-relevé proposé et présenté par VEOLIA lors du conseil syndical du 26 mars 2015 :

- Facturation au réel de la consommation,
- Détection des anomalies (fraudes sur compteurs, détection immédiate de fuites donc plus de dégrèvement à effectuer par rapport à la Loi Warsmann),
- Réduction des consommations d'eau car réactivité contre les fuites.

Mr le Président propose que l'investissement soit financé par un emprunt sur 10 ou 15 ans, cela permettra de diviser par 3 le coût de l'amortissement.

Il est indiqué d'une part que les prix proposés par VEOLIA sont corrects

Le coût réel de l'investissement pour 2015 à la charge de la collectivité serait de 194 000 €.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à l'installation du Télé-Relevé pour 2 816 compteurs,
- DECIDE que le syndicat finance lui-même la partie investissement de la mise en place du Télé-Relevé

La part fixe du délégataire sera fixée à 45 €, la part proportionnelle pour le délégataire sera de 0.573 €/m3.

### **TARIF EAU 2016**

Compte-tenu des travaux réalisés et futurs, M. le Président propose une augmentation de 2% des tarifs abonnement et consommation à compter du 01/03/2016.

Les tarifs sont votés à compter du 1<sup>er</sup> mars car VEOLIA établit ces factures à compter de cette date, cela évite de faire des calculs au prorata-temporis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents, valide les tarifs au 1 mars 2016, comme suit :

- Part fixe : 28.09 € H.T.,
- Consommation de 0 à 1000 m3 : 0.3684 € HT,
- Consommation > à 1000 m3 : 0.2104 € HT.